



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
ET DE TRANSITIONS
2023-2025



La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

La Communauté de communes des Vals de Saintonge représentée par Monsieur Jean-Claude GODINEAU, son Président,

Ci-après dénommée le Territoire.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son **cadre d'intervention** ;

Vu la délibération de la Communauté de communes des Vals de Saintonge en date du **XX XX** approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Vals de Saintonge et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 15 décembre 2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Vals de Saintonge et autorisant son président à le signer ;

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste **d'aménagement du territoire** favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a **permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.**

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place **d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.**

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, **visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions** : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

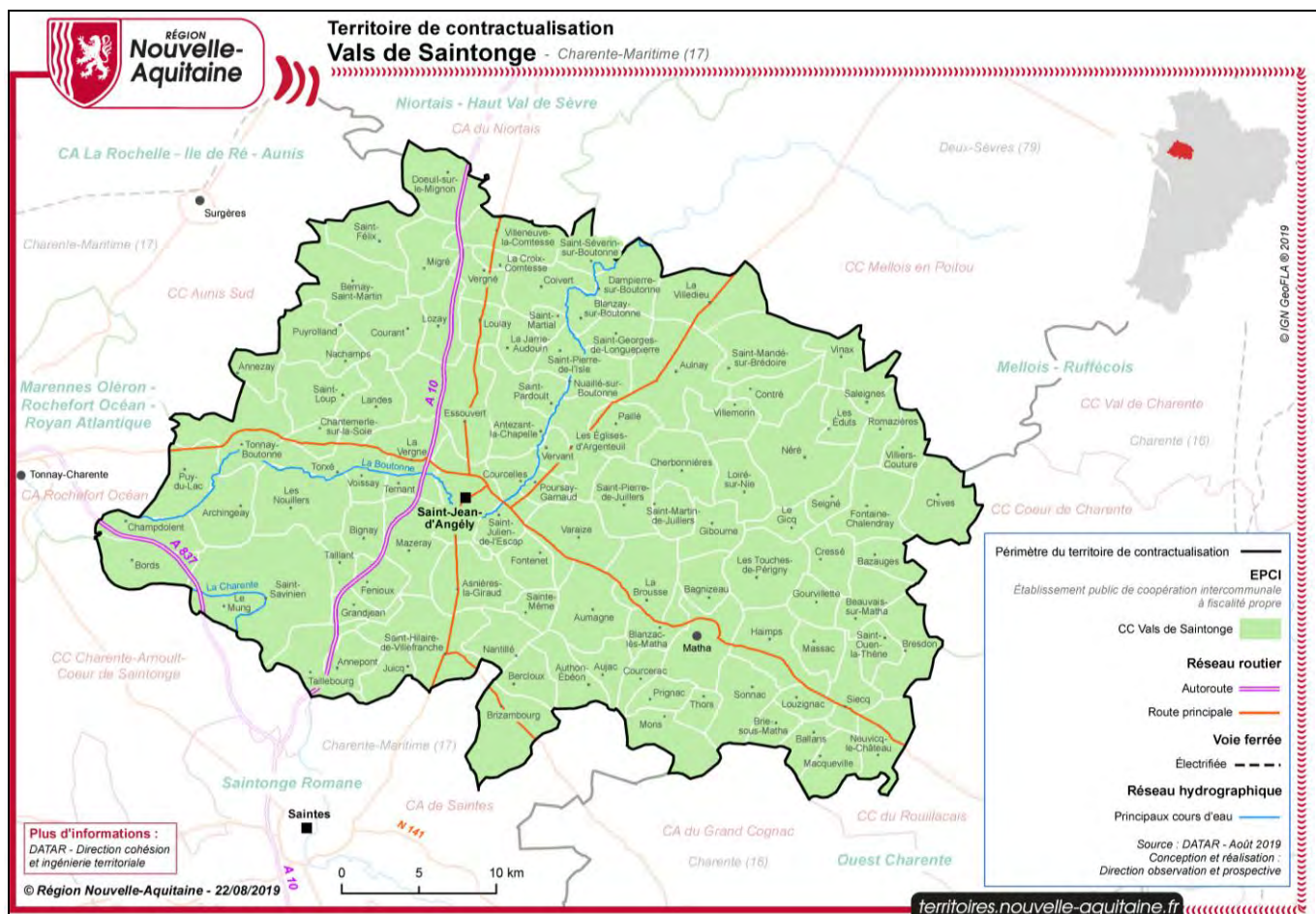
Le dialogue territorial est construit autour du Contrat de développement et de transitions : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire **et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025.** Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité **au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.**

Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

1-1 Présentation du territoire de contractualisation



Données générales :

110 communes – 53 574 habitants

1 intercommunalité : Communauté de communes Vals de Saintonge

Territoire de l'intérieur des terres, rural, proche de plusieurs bassins économiques et de de vie importants et bien desservi par les infrastructures routières sur un axe Nord-Sud, les Vals de Saintonge restent **largement à l'écart de la** dynamique littorale.

Son contexte sociodémographique est fragile (population vieillissante, isolée) et marqué par un taux de pauvreté encore relativement **fort**. **Les indicateurs liés à l'emploi** du territoire révèlent des enjeux en matière d'**insertion** et de formation de la population.

La revitalisation de l'économie des Vals de Saintonge passe par une relance des activités productives et une dynamisation des activités présentes. Elle s'appuie notamment sur l'engagement d'initiatives qui témoignent d'une politique d'attractivité ambitieuse : la création d'un centre thermal et d'un complexe cinématographique, la revitalisation des centre-ville et centres-bourgs, ...

L'affirmation de filières locales prioritaires (thermalisme et tourisme, luxe, agro-alimentaire et circuits-courts, chanvre, bois, économie circulaire, ...) contribue à véhiculer une image valorisante fondée sur le « bien vivre et le bien être » en Vals de Saintonge.

L'agriculture et l'industrie agroalimentaire, essentielles sur ce territoire, sont mises en exergue par la présence du pôle Val Bio Ouest, écosystème propre aux Vals de Saintonge.

Les fortes aménités naturelles, patrimoniales et culturelles, sont de nature à structurer et promouvoir une politique de développement touristique.

Le territoire bénéficie **d'une bonne accessibilité aux services de la vie courante et d'un maillage de services et d'équipements satisfaisant**. Son armature urbaine héritée de **l'histoire** favorise une répartition géographique équilibrée des populations et des emplois, avec une prépondérance Saint-Jean-d'Angély, pôle principal des Vals de Saintonge. Cette **armature urbaine équilibrée constitue un atout pour la réussite d'une politique de revitalisation territoriale**.

Les enjeux de transitions **énergétique et écologique s'expriment particulièrement en matière d'agriculture et d'alimentation, d'adaptation et de réhabilitation des logements dans le cadre d'une stratégie de revitalisation des centralités et de préservation des espaces agricoles et naturels, et développement des mobilités alternatives à l'automobile individuelle en milieu rural**.

1-2 Stratégie territoriale de développement

En **s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux**, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (**l'annexe 1 « note d'enjeux »** précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

- **Axe stratégique 1 : Renforcer les services au public et l'égalité des chances sur le territoire rural**
 - 1.1 : Assurer un accès aux soins et aux services de santé adapté au vieillissement de la population
 - 1.2 : **Favoriser l'accès à l'emploi et la formation des jeunes et des personnes en insertion**

- **Axe stratégique 2 : Accompagner la création de valeur ajoutée et d'emploi sur les filières prioritaires des Vals de Saintonge**
 - 2.1 : Soutenir les filières prioritaires et émergentes : luxe, agro-alimentaire, chanvre, bois, économie circulaire
 - 2.2 : Structurer un écosystème économique fondé sur le thermalisme et la silver économie
 - 2.3 : **Développer l'activité touristique par une offre ciblée enfants – famille**
 - 2.4 : Maintenir et moderniser les commerces et services de proximité

- **Axe stratégique 3 : Renforcer l'attractivité des Vals de Saintonge**
 - 3.1 : Développer une offre culturelle qualitative en priorité pour les jeunes
 - 3.2 : Rénover les équipements sportifs structurants pour la pratique des lycéens
 - 3.3 : Préserver et valoriser les sites majeurs du patrimoine des Vals de Saintonge

- **Axe stratégique 4 : Conduire la transition écologique assurant la qualité du cadre de vie des habitants en Vals de Saintonge**
 - 4.1 : **Adapter le territoire au changement climatique en développant l'alimentation en circuits courts et/ou bio**
 - 4.2 : Réhabiliter et adapter le parc de logements en priorisant les opérations sur la **ville centre et les pôles d'équilibre**

- 4.3 Renforcer les solutions de mobilité pour une population rurale très dépendante de l'automobile

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, **de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.**

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, **un objectif de taux d'engagement des aides régionales de 30%** en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

Article 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat de développement et de transitions du territoire Vals de Saintonge a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et l'EPCI composant le territoire de projet, en vue notamment **de la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel (annexe 2)** que le territoire de projet souhaite **mettre en œuvre** sur la période de contractualisation **avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.**

L'appui régional concerne :

- le programme **d'actions** pluriannuel du territoire, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- l'ingénierie du territoire. La mobilisation **d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat,** est indispensable pour favoriser le développement des territoires. **L'enjeu** est de recréer, sur les territoires fragiles, de la **valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.**

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme **l'éducation,** la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en **matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire des Vals de Saintonge et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

Article 3 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023. Il **pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.** L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le **plan d'actions pluriannuel** du contrat (annexe 2) **devront faire l'objet d'un engagement** financier de la Région avant la fin du contrat **et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.**

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon **les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage** est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi **et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations** qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des **co-financements, la recherche d'une convergence** dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

Article 5 : MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le **plan d'actions** pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la **stratégie territoriale**. Les comités de **pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits.** A l'issue de chaque comité de pilotage, le **plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.**

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, **conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels** en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan **d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.**

Le cas échéant, le **Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié**, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), **les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale** telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec **la dynamique d'évolution des politiques publiques.**

Article 7 : COMMUNICATION

Le Territoire de projet et les **bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale** pour chacune des opérations soutenues au titre de la **mise en œuvre du contrat.**

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région **afin de pouvoir mesurer l'efficacité** des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies **dans la note d'enjeux** ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. **L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.**

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de **projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.**

Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 10 : RESILIATION ET LITIGES

En cas de non **respect par l'une des parties des termes** du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, **à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception** valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 2 exemplaires

A Bordeaux, le

A, le

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président de la Communauté de
communes des Vals de Saintonge

Alain ROUSSET

Jean-Claude GODINEAU

Liste des annexes

Annexe 1 : **Note d'enjeux**

Annexe 2 : **Plan d'actions pluriannuel** du territoire

Annexe 3 : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)



NOTE D'ENJEUX

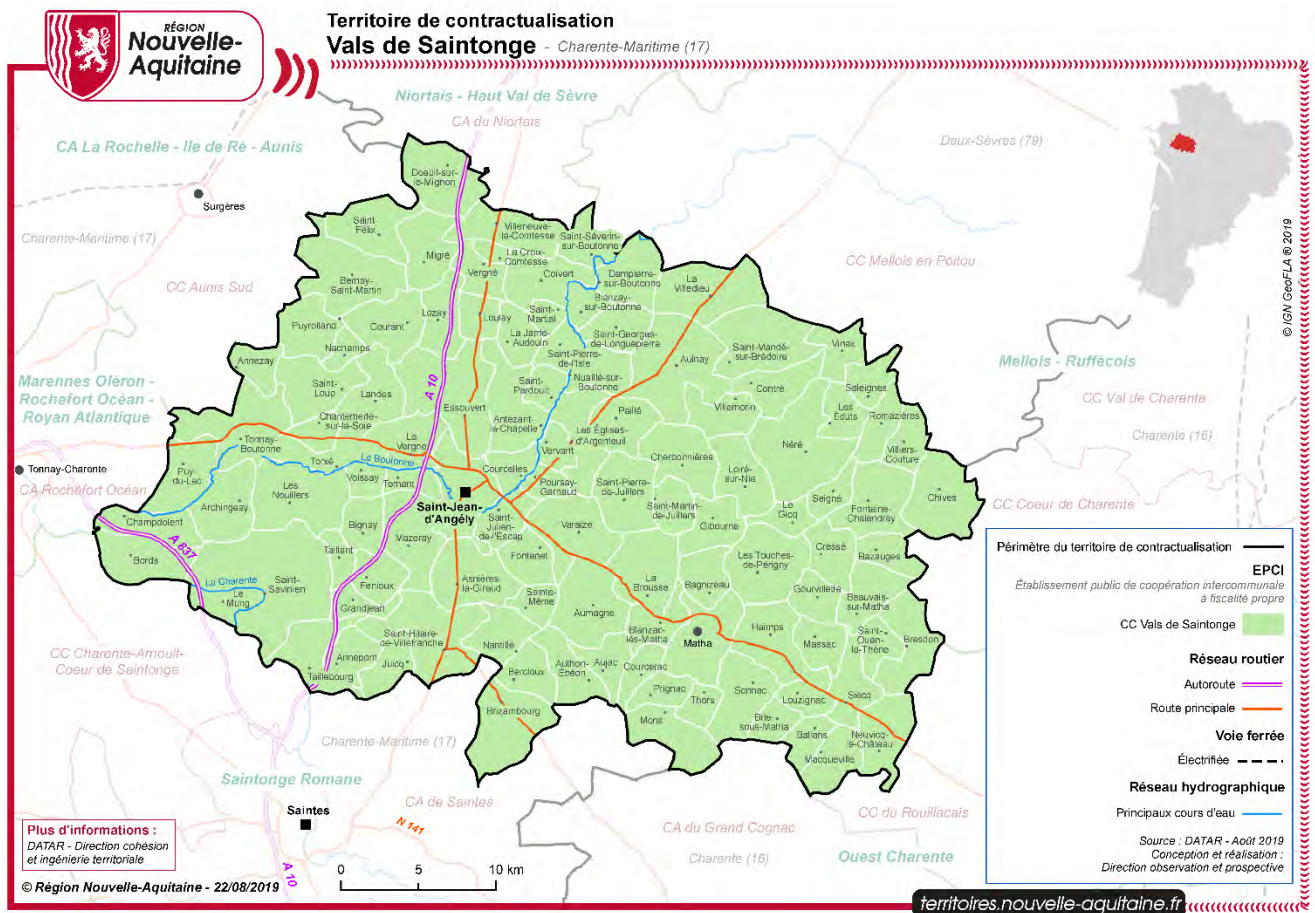
CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE
TRANSITIONS 2023-2025
VALS DE SAINTONGE

I. Vals de Saintonge Communauté : territoire de développement et de transition

Zone géographique et population concernée

Vals de Saintonge Communauté, EPCI créée le 1^{er} janvier 2014, est issu de la fusion de 7 intercommunalités.

- Nombre de Communes membres : 110
- Périmètre administratif : Arrondissement de Saint-Jean-d'Angély
- Nombre d'habitants : 53 574 (INSEE 2018)
- Superficie : 1 459 Km²
- Nombre d'habitants au km² : 37 habitants au km²



Les enjeux associés au projet de territoire de Vals de Saintonge Communauté

La ligne directrice du Projet de Territoire 2018-2026 portée par les élus et les acteurs de la société civile, approuvé par le Conseil communautaire du 25 mai 2021, vise à capitaliser sur une dynamique rurale et durable au service des nouvelles attentes des habitants et des entreprises.

Le développement économique amorcé repose sur de véritables dynamiques de filières. **L'écosystème d'acteurs et d'équipement doit être renforcé afin de le rendre durable et profitable pour l'ensemble du territoire et des habitants.**

L'étendue du territoire, les tensions en matière d'habitat et de mobilités, ses fragilités sociales accentuent les besoins en termes de cohésion sociale, d'insertion des habitants et de mobilités.

Enfin, les acteurs ont acté la nécessité fondamentale d'inscrire la réponse à ces enjeux dans une approche systématique de préservation des écosystèmes et de réduction des consommations énergétiques.

Le défi pour les Vals de Saintonge est de donc poser les bases d'un aménagement cohérent fondées sur une solidarité territoriale et des espaces vécus. Ce défi se décline autour de quatre enjeux thématiques.

Enjeu 1 : **Renforcer les services au public et l'égalité de** chances

Au moment où une forte reprise économique et démographique est constatée sur le territoire, **les risques de déséquilibres sociaux et d'accès à l'habitat doivent être limités d'une part, les chances d'accéder aux emplois créés doivent être facilitées d'autre part.** Le risque de décrochage sur plusieurs parties du territoire persiste en effet et est accentué par le déficit d'accès aux droits, aux services, à la formation et aux soins pour l'ensemble de la population.

De nombreuses initiatives des collectivités et de leurs partenaires ont pourtant été menées dans ce domaine. Il est alors nécessaire de réaffirmer les objectifs de service public, d'organiser et de compléter les interventions à l'échelle du territoire communautaire, également de renforcer **l'accès à la formation et à l'emploi.**

Si le sentiment d'appartenance au territoire est affirmé, les territoires vécus par les habitants se situent principalement autour des pôles extérieurs du fait de leur attractivité en termes d'emploi et de zone de chalandise. La réaffirmation de la ville-centre et des pôles d'équilibre du territoire en matière d'implantation des services contribueront donc à une meilleure identification des lieux ressources, à leur recours ainsi qu'au renforcement de la cohésion sociale.

Par ailleurs, les services à la population existants sont structurés et confortables. Les questions de l'efficacité de l'offre et de son ciblage sont à prendre en compte pour l'adapter aux besoins de la population et aux possibilités des collectivités. Les nouveaux services viseront à favoriser **l'accès à l'emploi et aux activités pour les habitants.**

L'offre d'insertion, elle, doit également être renforcée et consolidée économiquement pour accroître les places en insertion et développer durablement les activités des structures d'insertion.

Enfin, prendre en compte spécifiquement les jeunes et les seniors est un objectif transversal qui complète la réponse à l'enjeu de développement de l'insertion et du lien social.

Renforcer l'accès aux droits, à la santé, aux services, à la formation et à l'emploi

Les champs de la formation, de l'insertion professionnelle et de la vie associative sont désormais traités avec l'accès aux droits et à la santé afin que les habitants bénéficient d'un accompagnement transversal, adapté et ciblé pour leur insertion. Le développement des lieux, des services et de la chaîne d'information sera affiné et renforcé dans le même but. Une définition des politiques jeunesse et seniors sera menée pour compléter le plan d'actions.

Enfin, cet objectif stratégique met en jeu des actions en matière de mobilité. Le plan d'actions relatif à l'enjeu 4 est conçu afin d'y contribuer.

Rendre le service efficient en tous points du territoire

L'organisation des offres et la création de lieux visera à ce que, quel que soit leur lieu de résidence, leur(s) lieu(x) de travail, d'activités et de consommation, les habitants bénéficient d'une meilleure connaissance de l'existant et y accèdent plus amplement. En particulier, leur cohérence avec les territoires vécus par les habitants sera au cœur de leur conception.

Notamment, la création de dispositifs d'accès et la communication sur les services existants feront partie intégrante des plans d'actions.

Enfin, à l'appui notamment de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales, la complémentarité des dispositifs avec ceux mis en place par les autres acteurs sera systématiquement recherchée.

Enjeu 2 : Créer des richesses

Depuis plusieurs années, le territoire des Vals de Saintonge comble son déficit concurrentiel face aux territoires environnants. Une forte dynamique de création de nouvelles activités et de développement des entreprises existantes en résulte. Elle doit être pérennisée.

Alors que des filières porteuses voire innovantes se structurent, l'attractivité du territoire, pour les entreprises et les personnes qui les composent, doit être renforcée et communiquée. Les objectifs sont ici de maintenir et développer le tissu d'entreprises, de renforcer leurs facteurs de réussite, et de favoriser l'accès à l'emploi pour les habitants.

Le renforcement des conditions économiques du territoire exige une mobilisation des moyens et des acteurs au service de l'accompagnement et de l'accueil des entrepreneurs et de leurs collaborateurs..

La stratégie touristique développée dans le cadre du projet Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques vise à adapter l'offre, les services et la communication afin de construire une destination enfants-familles et thermale. Les clientèles visées sont prioritairement les résidents du territoire et les excursionnistes. La feuille de route de l'Office de Tourisme a pour objectif principal de développer la consommation touristique de ces clientèles.

Le développement du foncier et de l'immobilier à vocation économique sera conduit selon un modèle économisant la consommation d'espaces et mutualisant les moyens.

Dans un objectif de promouvoir l'innovation, les expérimentations seront soutenues.

Enfin, les entreprises seront accompagnées dans leurs transitions, en particulier énergétique et en termes de mobilité.

Favoriser le développement économique

L'attractivité du territoire et le dynamisme du tissu économique doivent être confortés et renforcés en faisant évoluer les modes d'intervention.

Le **développement des équipements et l'accompagnement transversal des projets** doivent être poursuivis. En complément, les infrastructures doivent être qualifiées en accentuant le développement des services aux entreprises. La mise en réseau et le soutien aux projets doivent contribuer à faire monter en compétences les acteurs et à promouvoir l'innovation.

Renforcer l'attractivité de l'offre économique

La qualification du foncier et de l'immobilier économique s'appuiera sur la création d'équipements ciblés en termes de filières d'une part et sur la création d'équipements et de services communs aux entreprises d'autre part.

Le développement d'immobilier dédié notamment à la formation des dirigeants d'entreprises et des salariés sera une priorité. La mutualisation entre les entreprises et acteurs sera là aussi visée.

Structurer une politique de filières

Plusieurs filières sont structurées ou en cours de structuration : agroalimentaire biologique, chanvre, cognac, tourisme. Plusieurs sont également en amorçage : thermalisme, silver économie, luxe, économie circulaire.

Le soutien à leur développement, à leur structuration et à la mise en œuvre de projets dans leur cadre est un élément central de la stratégie pour favoriser la durabilité du modèle économique du territoire.

Renforcer, adapter et développer l'activité touristique

Un plan d'actions global sera conduit afin de construire non seulement l'offre mais également les services et la communication nécessaires au développement d'un tourisme enfants-familles et thermal durable.

Les opportunités seront saisies afin d'inscrire le tourisme des Vals de Saintonge dans les stratégies régionale et départementale : création d'un itinéraire St-Jacques de Compostelle à vélo ; mise en œuvre expérimentale d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information, dans et hors les murs de l'Office de Tourisme.

Enjeu 3. Renforcer l'attractivité du territoire

Les Vals de Saintonge bénéficient d'atouts et d'initiatives positifs peu (re)connus par les habitants et les acteurs du territoire eux-mêmes. Les spécificités des différents bassins de vie qui composent le territoire, appellent une réponse différenciée en termes de services.

Le volet sportif est vieillissant et peu adapté à l'ensemble des besoins des publics, tant en termes d'équipements que d'animation. L'offre d'équipements culturels et de loisirs, quant à elle, manque de structuration et de lisibilité à l'échelle intercommunale. Dans tous les domaines, les offres, les services et les acteurs manquent de transversalité et de lien. Une des forces du territoire réside dans son tissu associatif particulièrement riche.

Favoriser un accès équitable à l'offre culturelle, sportive et de loisirs

A la suite de la création d'équipements structurants, la qualification des équipements sur l'ensemble du territoire ainsi que la mise en réseau permettront de rendre plus lisible les offres et de dynamiser le tissu très riche des acteurs. Cette qualification visera également à optimiser l'usage des équipements afin de limiter les consommations d'espaces et des moyens.

Les offres ainsi développées ou créées viseront à renforcer les compétences des habitants et leur épanouissement.

Développer les services sur les lieux de patrimoine

La restauration des patrimoines continue d'être soutenue en lien avec les partenaires nationaux. A la suite, et en lien avec l'inventaire réalisé sur les 110 communes du territoire, la valorisation est privilégiée dans le cadre de projets impliquant les populations jeunes et seniors ou dans le cadre de la création de nouveaux services. L'ensemble des patrimoines sera considéré : patrimoines monumental et bâti, patrimoine vernaculaire, patrimoine immatériel, patrimoines naturels. Plusieurs espaces naturels de qualité exceptionnelle sont en effet recensés et font, pour certains, l'objet de plans de gestion. Leur valorisation, notamment dans le cadre d'opérations de mise en tourisme doit être soutenue.

Les actions favorisant la mobilité sur le territoire et les services à la population contribueront à atteindre les résultats de ces objectifs stratégiques.

Favoriser l'épanouissement et le lien social

Le renforcement du tissu associatif, son efficacité, sa coordination ainsi que la durabilité de son modèle de développement nécessitent que soient privilégiés des équipements mutualisés voire partagés ainsi que des actions coordonnées.

Les propositions faites à la population doivent lui permettre de s'ouvrir malgré son manque de mobilité.

Enjeu 4. Valoriser le cadre de vie, relever les défis énergétiques et sociétaux

L'étendue du territoire, l'isolement et les fragilités sociales auxquels font face ses habitants font apparaître des ruptures de mobilité et font craindre des risques de précarité énergétique. Ceux-ci accentuent les difficultés d'accès aux services, à l'emploi et aux activités.

Le territoire bénéficie déjà d'initiatives et d'équipements favorisant les transitions énergétiques et écologiques, en particulier dans le cadre de la production d'énergies renouvelables. Pour autant, répondre aux enjeux dans ces domaines nécessite de structurer une politique ciblée de manière à obtenir les effets leviers les plus grands. Outre la réduction des consommations d'énergie, structurer et conduire une politique de l'habitat communautaire est une priorité.

Enfin, de nombreuses dynamiques sont en cours sur le territoire pour développer la production mais également l'accès aux produits en circuits courts, notamment aux produits issus de l'Agriculture Biologique. Un projet global doit être bâti afin de créer un processus de l'amont jusque l'aval, impliquant les acteurs privés et publics.

Adapter le territoire au changement climatique

En complément des actions développées dans le cadre des autres objectifs, les acteurs souhaitent entamer une démarche globale concernant les circuits courts dans tous les **domaines de consommation (restauration hors domicile, aide alimentaire, ...)** et de production (producteurs, distributeurs). La démarche vise à bâtir une véritable filière en lien avec les actions **conduites pour répondre à l'enjeu 2 « Créer des richesses »**.

Réhabiliter et adapter le parc de logements

La vacance très importante des logements, le manque de locatif, l'inadaptation des logements aux besoins des habitants nécessitent l'engagement d'une politique territoriale de développement en complément de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en cours.

Les objectifs de ce programme ont récemment été élargis : outre la rénovation énergétique, sont également soutenus dans ce cadre les aménagements favorisant le maintien à domicile.

Réduire les consommations énergétiques

Les bâtiments publics, économiques et résidentiels sont les priorités définies. **Un diagnostic de l'ensemble des bâtiments communautaires sera effectué dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial en partenariat avec l'ADEME.**

Les travaux contribuant à réduire les consommations énergétiques des bâtiments économiques seront privilégiés, **l'OPAH** permettant le soutien des travaux de rénovation énergétique des logements.

Renforcer les solutions de mobilités

L'étendue du territoire, la fragilité sociale d'une part conséquente de la population, la faiblesse des modes collectifs de déplacements impliquent, imposent d'expérimenter et de structurer des propositions de mobilité accessibles, préservant le cadre de vie et permettant un accès renforcé aux services.

La plateforme mobilité solidaire, en lien avec les objectifs **d'insertion, sera le socle de ce développement en complémentarité des expérimentations conduites notamment par les acteurs économiques et la politique à co-construire avec la Région Nouvelle-Aquitaine.**

II. Les ambitions partagées de la Région Nouvelle-Aquitaine et de Vals de Saintonge Communauté

Un projet de territoire des Vals de Saintonge ancré dans les stratégies régionales

Les actions et projets économiques du projet de territoire s'inscrivent dans le cadre du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation Nouvelle-Aquitaine 2017-2021 dont la convention a été signée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Vals de Saintonge Communauté le 17/02/2020. Elles devront être confirmées dans le cadre de la nouvelle version du SRDEII en cours d'élaboration.

Le développement de l'offre foncière et immobilière est conforme aux attendus de ce schéma et du SRADETT puisqu'il s'effectue dans le cadre de filières inscrites comme prioritaires dans le SRDEII et qu'il s'appuie sur la densification des espaces et la mutualisation des équipements.

Les acteurs en charge de l'accompagnement des entreprises sont par ailleurs engagés dans le déploiement des politiques régionales par le Contrat de Développement et de Transition (EPCI) ou Appel à Projet 2017 pour l'accompagnement des porteurs de projets (consulaires).

La stratégie touristique a été validée dans le cadre du Programme Nouvelle Organisation Touristique des Territoires 2018-2021 de la Région Nouvelle-Aquitaine et répond aux enjeux de développement du tourisme itinérant définis dans le cadre des Schémas National, Régional et Départemental des Véloroutes – **Voies Vertes. Les projets d'aménagements touristiques des espaces publics et la mise en œuvre du SADI sont validés par la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Charente-Maritime qui le soutiendra globalement au titre d'une expérimentation innovante.**

L'impact du déploiement de la filière thermalisme sera évalué dans le cadre d'une étude économique et sociologique dans laquelle seront parties prenantes l'Université de Bordeaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, Vals de Saintonge Communauté et la Ville de Saint-Jean-d'Angély. Le développement de la filière chanvre est conduit en déclinaison du modèle de développement établi au cours de l'étude « Analyse des perspectives de développement de la filière chanvre en Nouvelle Aquitaine », pour le compte de la Région, 2019. L'animation locale du projet est coordonnée avec l'animation de la filière régionale.

Par ailleurs, Néo Terra, la feuille de route pour la transition énergétique et écologique de la Région Nouvelle-Aquitaine, fixe les ambitions régionales à l'horizon 2030 pour accompagner l'effort de transition en termes énergétiques, écologique et agricole.

Le projet de territoire des Vals de Saintonge répond aux enjeux de Néo Terra en diffusant la transition écologique et énergétique au sein de ses 4 enjeux.

Des priorités communes pour 2023-2025

La stratégie de développement local à mettre en œuvre dans le cadre du contrat de développement et de transition 2023-2025 porte sur les enjeux thématiques du projet de territoire des Vals de Saintonge répondant aux ambitions de la Région Nouvelle-Aquitaine et ciblés au regard des compétences régionales.

Cette stratégie se décline ainsi autour des 4 axes reprenant les enjeux du projet de territoire de Vals de Saintonge Communauté, qualifiés et précisés au regard des ambitions et des compétences régionales.

AXE 1 - **Renforcer les services au public et l'égalité des chances sur le territoire rural**

La population jeune et la population vieillissante sont repérées comme des publics prioritaires pour lesquelles des actions doivent être conduites notamment pour renforcer **l'accès aux services adaptés à leurs besoins**. Par ailleurs, il s'agit pour l'ensemble de la population de **favoriser l'égalité des chances pour l'accès aux soins, à l'emploi et à la formation** sur le territoire est un enjeu essentiel.

Sous-axe 1-1 : Assurer un accès aux soins et aux services de santé adapté au vieillissement de la population

Sous-axe 1-2 : **Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et des personnes en insertion** et la formation

AXE 2- Accompagner la création de valeur ajoutée et d'emploi sur les filières prioritaires des Vals de Saintonge

Le dynamisme économique du territoire s'articule autour des filières locales prioritaires : luxe, agro-alimentaire, circuits-courts, chanvre, économie circulaire,... qui contribuent à véhiculer une image valorisante fondée sur le « bien vivre et le bien être » en Vals de **Saintonge**. **Le projet structurant de la création d'une station thermale dès 2025, amorce le développement de la silver économie au bénéfice du territoire et tirant profit du vieillissement croissant et accentué de la population**. Parallèlement, le tourisme constitue **un enjeu économique majeur, source d'attractivité du territoire**. **Développer une offre et un accueil qualitatif pour la cible prioritaire « enfants/famille » permet d'optimiser l'offre de loisirs** pour les habitants de ce territoire rural peu fourni en la matière. Enfin, le maintien des derniers commerces alimentaires de proximité ou de multi-services est indispensable dans les communes rurales pour lesquels ces commerces assurent non seulement des services utiles mais contribuent aussi largement à maintenir le lien social entre les habitants.

Sous-axe 2-1 : Soutenir les filières prioritaires et émergentes : luxe, agro-alimentaire, chanvre, économie circulaire

Sous-axe 2-2 : Structurer un écosystème économique fondé sur le thermalisme et la silver économie

Sous-axe 2-3 : **Développer l'activité touristique par une offre ciblée enfants - famille**

Sous-axe 2-4 : Maintenir et moderniser les commerces et services de proximité

AXE 3 - Renforcer l'attractivité des Vals de Saintonge

Au-delà de **l'attractivité touristique et de façon complémentaire, l'attractivité des Vals de Saintonge se structure autour d'une offre sportive et culturelle, en priorité à destination des jeunes** au regard de la compétence de la Région en faveur de la prise en charge des lycéens. **La restauration du patrimoine classé ou inscrit aux Monuments Historiques fera l'objet d'une attention particulière pour être mis en valeur**.

Sous-axe 3-1 : Développer une offre culturelle qualitative en priorité pour les jeunes

Sous-axe 3-2 : Rénover les équipements sportifs structurants pour la pratique sportive des lycéens sur le territoire

Sous-axe 3-3 : Préserver et valoriser les sites majeurs du patrimoine des Vals de Saintonge

AXE 4 - Conduire la transition écologique assurant la qualité du cadre de vie des habitants en Vals de Saintonge

La transition écologique irrigue tous les axes du projet de territoire. Elle est particulièrement **affirmée pour développer l'alimentation en circuits courts et/ou bio en lien avec l'enjeu économique de cette filière (axe 2)**. Le logement est également un enjeu essentiel sur le **territoire, la réhabilitation et l'adaptation du parc de logements anciens, dégradés ou vacants** et la production de logements neufs dans les dents creuses urbanisés sont une priorité sur **les bassins d'emplois du territoire. Une offre d'habitat adaptée, accessible et située en proximité directe des services et des commerces contribue à maîtriser les dépenses énergétiques dans le secteur de l'habitat mais également à limiter les déplacements émissifs en gaz à effet de serre. La dépendance à l'automobile en milieu rural pénalise en premier lieu les plus fragiles, des solutions alternatives pour proposer des services de mobilité doivent être renforcées pour cette population.**

Sous-axe 4-1 : Adapter le territoire au changement climatique en **développant l'alimentation en circuits courts et/ou bio**

Sous-axe 4-2 : Réhabiliter et adapter le parc de logements en **priorisant les opérations sur la ville centre et les pôles d'équilibre**

Sous-axe 4-3 : Renforcer les solutions de mobilité pour une population **rurale très dépendante de l'automobile**



CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 VALS DE SAINTONGE

Prévisionnel /
priorisation des
actions

OBSERVATIONS

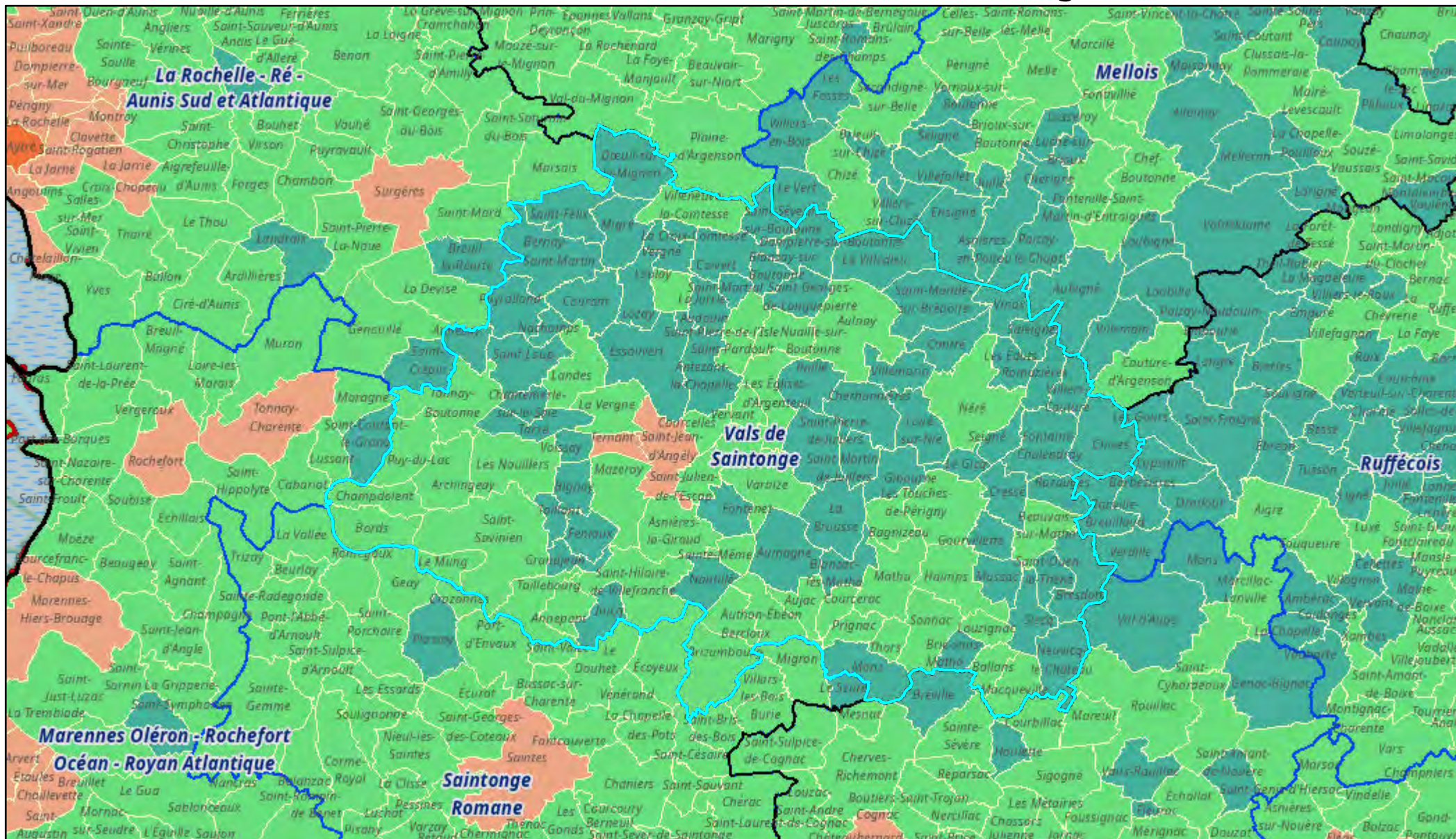
THEMATIQUES,
POLITIQUES
REGIONALES

Néo Terra

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	PORTEE GEOGRAPHIQUE	MATURE / AMORÇAGE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP	BP	BP	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	Néo Terra		
										2023	2024	2025					
1	1- Renforcer les services au public et l'égalité des chances sur le territoire rural	1-1 Assurer un accès aux soins et aux services de santé adapté au vieillissement de la population	Construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Brizambourg	Commune de Brizambourg	Brizambourg	mature	x	783 200 €	156 640 €	x			Taux maximum 20%	Santé - Silver économie			
2		1-2 Favoriser l'accès à l'emploi et la formation des jeunes et des personnes en insertion	Création d'un bâtiment d'exploitation, de transformation et de commercialisation de produits agricoles bio à Aujac	Vals de Saintonge Communauté	Aujac	mature	x	890 642 €	132 102 €	x			Projet collectif d'immobilier d'entreprises (intervention sur déficit d'opération)	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique		
3			Equipement de la légumerie bio à Aujac par une structure d'insertion sociale	Service Insertion Environnement (SIE) Vals de Saintonge	Aujac	amorçage	x					x		Taux maximum 50%, plafonnés à 50 000€	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique	
4			Création d'une matériauthèque pour le réemploi de déchets du bâtiment et pour l'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de la réhabilitation d'une friche à Matha	Commune de Matha	Matha	amorçage	x						x		Environnement	Ambition 7 : Tendre vers le « zéro déchet »	
5			Création d'un centre de formation aux métiers du bâtiment à la Garousserie	Vals de Saintonge Communauté	Saint-Jean-d'Angély	amorçage							x		Offre de formation portée par le Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics de Saintes	Emploi - Formation	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
6			Développement d'un campus numérique au sein de l'abbaye royale à Saint-Jean-d'Angély	Ville de Saint-Jean- d'Angély / Vals de Saintonge Communauté	Vals de Saintonge	amorçage	x							x		Emploi - Formation	
7	2- Accompagner la création de valeur ajoutée et d'emploi sur les filières prioritaires des Vals de Saintonge		2-1 Soutenir les filières prioritaires et émergentes : luxe, agro-alimentaire, chanvre, bois, économie circulaire	Poursuite de la structuration de la filière chanvre, accompagnement des acteurs pour des outils collectifs de transformation	Syndicat Mixte de la Boutonne	Vals de Saintonge	chantier clé	x				x	x	x		Industrie et filières	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau
8		2-2 Structurer un écosystème économique fondé sur le thermalisme et la silver économie	Création d'une station thermale à Saint-Jean-d'Angély	Groupe VALVITAL	Saint-Jean-d'Angély	amorçage							x	Investissements estimés à 10M€	Santé - Silver économie		
9			Création d'un hôtel 4 étoiles pour répondre aux besoins de logements des curistes à Saint-Jean-d'Angély	Groupe VALVITAL	Saint-Jean-d'Angély	amorçage								x	Tourisme (hôtellerie indépendante) : maximum 100 000€	Tourisme	
10			Recherche-action sur le développement territorial en lien avec l'implantation de la station thermale sur les Vals de Saintonge (emplois, formation, logements, tourisme et économie, ...)	Ville de Saint-Jean-d'Angély	Vals de Saintonge	mature		100 000 €	25 000 €	x					Action stratégique locale	Santé - Silver économie	
11		2-3 Développer l'activité touristique par une offre ciblée enfants - famille	Modernisation des outils et agencements des Bureaux d'Information de l'Office de Tourisme et développement d'un accueil hors les murs	Vals de Saintonge Communauté	Saint-Jean-d'Angély, Matha	amorçage					x	x		Possibilité de soutien ciblé sur la modernisation innovante des outils, agencements intérieurs et animations, sous réserve de candidature du territoire au dispositif régional pour le développement touristique territorial (ACTT)	Tourisme		
12			Etude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement et l'ouverture à la visite des carrières souterraines de Saint-Savinien	Commune de Saint-Savinien	Saint-Savinien	mature	x	50 000 €	25 000 €	x				Taux maximum de 50 % dans le cadre de l'aide au conseil	Tourisme		
13			Aménagement touristique pour l'ouverture à la visite des carrières souterraines à Saint-Savinien	Commune de Saint-Savinien	Saint-Savinien	amorçage	x							x	Taux maximum de 20%, plafonnés à 100 000 € (sites de visite)	Tourisme	
14			Construction d'une halte principale fluvestre autour du fleuve Charente à Saint-Savinien	Commune de Saint-Savinien	Saint-Savinien	amorçage	x							x	Taux max. 25%, dans le cadre d'une démarche globale de déploiement des services en lien avec le comité d'itinéraire inscrit au schéma régional des véloroutes (FlowVélo, V41)	Tourisme	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
15			Restauration et mise en tourisme du site des Jardins de Gabriel	Région Nouvelle Aquitaine	Nantillé	amorçage	x							x	Projet inscrit au CPER 2021-2027	Culture - Patrimoine	
16			Aménagement d'un camping 3 ou 4 étoiles sur la base de loisirs de Thors	Vals de Saintonge Communauté	Thors	mature	x	1 750 000 €	100 000 €	x					Taux maximum de 25% (plafonnés à 100 000 €) des dépenses éligibles (travaux de modernisation) permettant le classement du camping	Tourisme	
17	Aménagement et développement de services en vue de la création de la Véloroute voie verte Saint-Jacques à Vélo		Département / Communes	Vals de Saintonge	amorçage	x							x	x	Taux maximum de 25%	Tourisme	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
18	2-4 Maintenir et moderniser les commerces et services de proximité	Création, maintien, modernisation de derniers commerces alimentaires de proximité et multi-services en milieu rural	Communes rurales du territoire	Vals de Saintonge	amorçage	x				x	x	x	Taux maximum de 35%, plafonnés à 100 000 €	Commerce - Artisanat - Développement local			

19	3 - Renforcer l'attractivité des Vals de Saintonge	3-1 Développer une offre culturelle qualitative en priorité pour les jeunes	Refonte du circuit de visite permanent du Musée des Cordeliers labellisé Musée de France	Ville de Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	mature		120 000 €	24 000 €	x			Taux maximum de 20%	Culture - Patrimoine		
20			Rénovation du cinéma d'Art et d'Essai de Saint-Savinien	Commune de Saint-Savinien	Saint-Savinien	amorçage	x				x		Taux maximum 20 % dépenses éligibles (travaux hors entretien du bâtiment), plafonnés à 100 000€	Culture - Patrimoine		
21		3-2 Rénover les équipements sportifs structurants pour la pratique des lycéens	Rénovation énergétique du centre aquatique Atlantys	Vals de Saintonge Communauté	Saint-Jean-d'Angély	amorçage						x		Accompagnement ciblé sur les bassins d'apprentissage de la natation couverts (25 m x 6 couloirs) sous réserve d'usage lycée (20 % créneaux scolaires)	Sport	Ambition 3 : Accélérer la transition énergétique et écologique des entreprises
22			Rénovation des équipements d'athlétisme à Saint-Jean d'Angély	Ville de Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	amorçage						x		Accompagnement possible sous réserve d'usage lycée (20 % créneaux scolaires)	Sport	
23			3-3 Préserver et valoriser les sites majeurs du patrimoine des Vals de Saintonge	Restauration de l'église Saint-Pierre de la Tour, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO – Tranches 2 et 3	Commune d'Aulnay de Saintonge	Aulnay de Saintonge	mature	x	778 639 €	155 728 €	x			Taux maximum de 20 % des dépenses de restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques, plafonnés à 60 000€ par an, sous réserve d'intervention de la DRAC et d'arbitrages budgétaires	Culture - Patrimoine	
24				Restauration du portail d'entrée et des murs de l'abbaye royale classés au titre des monuments historiques	Ville de Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	mature		122 000 €	18 300 €	x			Taux maximum de 15 % des dépenses de restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques, plafonnés à 60 000€ par an, sous réserve d'intervention de la DRAC et d'arbitrages budgétaires	Culture - Patrimoine	
25				Restauration de l'église Saint-Brice	Commune de Saint-Mandé-sur-Brédoire	Saint-Mandé-sur-Brédoire	mature	x	600 000 €	90 000 €	x			Taux maximum de 15 % des dépenses de restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques, plafonnés à 60 000€ par an, sous réserve d'intervention de la DRAC et d'arbitrages budgétaires	Culture - Patrimoine	
26				Restauration de l'ensemble patrimonial classé "maison Bonnet" en coeur de ville	Ville de Saint-Jean-d'Angély	Saint-Jean-d'Angély	amorçage						x		Travaux de préservation du patrimoine préalables à la valorisation économique du bâtiment : commerce, extension du tiers-lieu La Grappe	Culture - Patrimoine
27		4 - Conduire la transition écologique assurant la qualité du cadre de vie des habitants en Vals de Saintonge	4-1 Soutenir la résilience alimentaire du territoire en développant les circuits courts et/ou bio	Elaboration d'un programme alimentaire territorial	Vals de Saintonge Communauté	Vals de Saintonge	chantier clé	x				x	x	x	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique
28			4-2 Réhabiliter et adapter le parc de logements en priorisant les opérations sur la ville centre et les pôles d'équilibre	Requalification de l'îlot 67-69 rue Gambetta pour la création d'une résidence intergénérationnelle	Bailleur social SEMIS	Saint-Jean-d'Angély	mature		1 244 772 €	179 200 €	x				Intervention sur déficit d'opération, dans le cadre de la politique régionale de revitalisation des centre-ville et centre-bourg	Revitalisation centres bourgs
29			Réhabilitation de l'îlot 3-7 rue des Bancs pour la création de logements et de surfaces commerciales en coeur de ville de Saint-Jean-d'Angély	Bailleur social SEMIS	Saint-Jean-d'Angély	amorçage						x		Coût total estimé 1 205 911€ Intervention sur déficit d'opération, dans le cadre de la politique régionale de revitalisation des centre-ville et centre-bourg Habitat - Logement : aide maximum 15 000€ par logement, plafonnée à 90 000€	Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
30			Création d'une résidence d'habitat pour les jeunes en formation à Aulnay de Saintonge	Habitat 17	Aulnay de Saintonge	amorçage	x						x	Coût total estimé 1,5M€ Habitat-Logement : aide maximum 15 000€ par logement plafonnée à 90 000 €	Habitat et Logement	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
31			Réhabilitation de l'îlot Bussy pour la création de logements et cellules commerciales en coeur de ville de Saint-Jean d'Angély	Bailleur social	Saint-Jean-d'Angély	amorçage							x		Revitalisation centres bourgs	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
32			Requalification d'une friche en centre-bourg de Matha pour l'hébergement de professionnels de santé	Commune de Matha	Matha	amorçage	x						x	Taux maximum de 20%, plafonné à 200 000 €	Santé - Silver économie	Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable
33		4-3 Renforcer les solutions de mobilité pour une population rurale très dépendante de l'automobile	Définition et mise en œuvre d'un plan d'actions dans le cadre du contrat opérationnel de mobilité	Vals de Saintonge Communauté	Vals de Saintonge	chantier clé	x				x	x	x	Etude de mobilité locale copilotée et cofinancée Région - Vals de Saintonge (engagement 2023)	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous
Ingénierie du contrat :			Cheffe de projet cohésion territoriale	Vals de Saintonge Communauté	Vals de Saintonge				37 500 €				Sur la période 2023-2025 (12 500 €/an maximum pour 0,5 ETP)			
			Chargés de mission thématiques (économie-emploi-formation, thermalisme, tourisme, mobilité)	Vals de Saintonge Communauté	Vals de Saintonge				150 000 €				Sur la période 2023-2025 (25 000 €/an maximum pour 1 ETP, limité à 2 ETP par contrat)			
			Animation Volet territorial des fonds européens	Vals de Saintonge Communauté	Vals de Saintonge				15 000 €				Sur la période 2023-2025 (10 000 €/an maximum pour 1 ETP) - Mission correspondant à 0,5 ETP pour le territoire des Vals de Saintonge			

Grille communale de densité Vals de Saintonge



26/10/2022 16:46:40

- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiaire
- Commune peu dense
- très peu dense
- Limite de commune
- Territoires de contractualisation 2023 - 2025

